



Le relais d'information  
des acteurs  
du champ social

# Partenaire Social

Pages 2 et 3



## édito

## ZOOM

sur le service Accès aux Soins de  
l'Assurance Maladie Marne



Le service Accès aux Soins de l'Assurance Maladie Marne a pour mission d'instruire les dossiers de CMU de Base et Complémentaire, d'Aide pour un Complémentaire Santé (ACS), d'Aide Médicale Etat et d'Aides Financières.

Ces différentes facettes constituent son cœur de métier, lequel s'enrichit de mesures locales souhaitées par le Conseil de l'organisme comme, le complément local de l'ACS ou l'accompagnement post-bilan de santé.

Partenaire Social revient ce mois-ci vers ses racines en vous faisant découvrir le service qui l'a imaginé, conçu puis lancé en janvier 2005, cela dans l'optique d'un développement des relations partenariales avec les acteurs du champ social, gage d'une efficacité renforcée auprès des publics fragiles.

Ce postulat n'a pas pris une ride, il se réaffirme au fil du temps.

Après le secteur Prévention, ce numéro vous propose une nouvelle immersion au sein de nos services.

En route pour l'Accès aux Soins,

Bonne lecture,

Alain GAUTRON  
Directeur de l'Assurance Maladie Marne

Page 4

## pratique'infos

Tout ce que vous devez savoir  
pour faciliter votre pratique quotidienne.



N° 12 - OCTOBRE 2007

Éditeur : l'Assurance Maladie Marne - 14 rue du Ruisseaulet - 51086 Reims CEDEX

Directeur de la publication : Alain Gautron

Réalisation : Département Communication/Marketing

Rédaction : Service Accès aux Soins CPAM en partenariat avec les Pôles Clientèle, Prévention et le Service Social CRAM



# ZOOM sur le service *Accès aux Soins de l'Assurance Maladie Marne*

À la fin des années 90, les services SOS Sécu, Immatriculation et Aides Financières sont regroupés pour faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de précarité. C'est la naissance du service "Accès aux Soins". L'ensemble des compétences et des connaissances de chacun a permis de s'adapter à la mise en place de la Couverture Maladie Universelle au 01/01/2000. À ce jour, le service se compose de 2 cadres, 3 agents de maîtrise et 20 techniciens.

## Flash sur les activités !



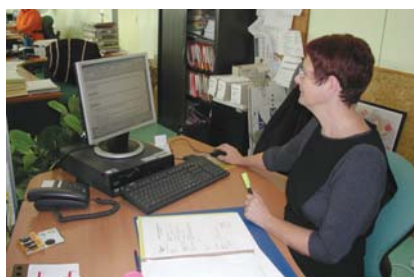
### LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE

#### La CMU de Base

Elle a été mise en place pour toute personne résidant en France de façon stable et régulière non couverte par un régime obligatoire d'Assurance Maladie. Elle est initialement attribuée pour 1 an maximum à la date du dépôt de la demande sans pouvoir excéder le 30 septembre qui suit. Les renouvellements s'opèrent chaque 1<sup>er</sup> octobre où un plafond annuel de ressources, fixé par décret, détermine s'il y a lieu ou non d'appliquer une cotisation.

Près de 1 000 dossiers sont traités chaque année. Ils engendrent l'attribution de droits à 2 800 bénéficiaires dont 3,50 % à titre de cotisants.

Les enfants placés auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse sont, pour faciliter leur accès aux soins, affiliés d'autorité à la CMU de Base (et complémentaire).



#### La CMU Complémentaire

Elle s'adresse aux personnes de condition modeste dont les ressources (imposables ou non) ne dépassent pas les montants fixés par décret. Elle tient lieu de complémentaire santé. Elle est attribuée pour 1 an à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit la décision.

Les demandes doivent être étudiées dans un délai de 2 mois à partir de la date de réception des dossiers complets, au-delà l'accord est tacite.

Le nombre de dossiers traités annuellement représente 20 000 demandes, lesquelles génèrent 16 000 accords couvrant 32 000 bénéficiaires.

Une partie des droits refusés est réexaminée au titre de l'ACS (voir ci-après).

Pour le renouvellement, l'Assurance Maladie adresse un courrier de relance 2 mois avant la date d'échéance des droits.

### L'AIDE À L'ACQUISITION D'UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ET SON COMPLÉMENT LOCAL

Elle a été mise en place au niveau national au 01/01/2005.

Elle concerne la population dont les ressources n'excèdent pas de plus de 20 % le barème CMUC.

Elle consiste en une participation individuelle sur un contrat de complémentaire santé.

L'augmentation de ce pourcentage antérieurement fixé à 15 % a pour conséquence une évolution notable du nombre de bénéficiaires qui pourrait passer de 4 000 à 5 000 entre 2006 et 2007.

Seule ombre au tableau, un taux d'utilisation réel de 60 % au niveau national, légèrement supérieur dans la Marne où il avoisine les 70 %, qui

### Accès aux Soins et relation téléphonique

Depuis SOS Sécu, **les choses changent !** La relation téléphonique incombe désormais à la plateforme dédiée.

Aussi, votre interlocuteur privilégié est désormais joignable au

**0 820 904 147**

(0,12 euro/min depuis un poste fixe)

Or, nombre de structures en possession des numéros directs du service Accès aux Soins, les utilisent pour des questions standard ne nécessitant pas une réponse « experte ». Pour nous permettre d'axer notre efficacité sur le traitement des dossiers et donc, la délivrance rapide des droits, nous vous demandons de modifier ces pratiques.

En cas de demande complexe, sachez que la plateforme nous alerte via une messagerie interne et que nous vous rappelons sous 48h maxi.

On compte sur vous !

témoigne d'un problème de lisibilité du dispositif.

#### Le coup de pouce marnais : "Le complément local d'aide à l'acquisition d'une complémentaire"

Depuis novembre 2005, le Conseil de l'Assurance Maladie Marne a décidé, sur son budget d'action Sanitaire et Sociale, l'octroi d'une aide complémentaire locale pour les bénéficiaires qui ont engagé ou engagent une démarche d'acquisition d'un contrat de complémentaire santé individuel.

1 650 compléments versés en 2006. Objectif 2007 : 2 250 compléments budgétés.

## L'AIDE MÉDICALE ÉTAT

La loi du 27/07/1999 permet aux étrangers en situation irrégulière sur le territoire français depuis plus de 3 mois de pouvoir être affiliés à un régime de sécurité sociale.

Nombre de dossiers traités en 2006 : 135 dossiers pour 160 droits individuels attribués (ayants droit inclus).

## LES PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES ET AIDES FINANCIÈRES

Les Caisses ont la possibilité d'accorder sur leur budget d'action sanitaire et sociale, par décision individuelle, des prestations supplémentaires ou des aides financières pour les assurés ou leurs ayants droit

Les membres de la Commission, émanation du Conseil de l'Assurance Maladie Marne, statuent sur les dossiers présentés sous anonymat garantissant équité et confidentialité. Un critère de ressources est examiné, il conduit à l'application d'une grille dégressive.

Sur une année, près de 3 000 dossiers sont traités dont 65 % débouchent sur un accord.



Les dispositifs détaillés dans les numéros de Partenaire Social :

n° 1 ACS	janv 2005
n° 2 CMUC	avril 2005
n° 3 CMU base	juil 2005
n° 4 Aides Financières	oct 2005
n° 6 AME	avril 2006
Hors série	
ACS/Complément local	nov 2006

## LE SERVICE ACCÈS AUX SOINS

### C'est aussi :

La Délivrance des formulaires permettant une couverture sociale à l'étranger des :

- salariés détachés par leur entreprise (près de 8 000 dossiers/an dont la moitié pour des missions supérieures à 3 mois)
- étudiants en stage dans le cadre de leurs études.

L'Étude du droit à remboursement des cotisations étudiantes.

L'Affiliation à l'Assurance Volontaire AT/MP, Vieillesse, Invalidité, Veuvage.



La Participation au Comité de Rédaction de Partenaire Social (notre photo).

Des Participations à des rencontres thématiques, forums, ou autres actions d'informations et de formation avec nos partenaires.

## la parole à...



...Daniel Fontaine,  
Responsable du service « Accès aux Soins »

« Entre ambition et modestie »

**Partenaire Social : Vous délivrez les droits aux dispositifs nationaux d'accès aux soins mais mettez également en œuvre des mesures locales complémentaires, dans quel environnement évoluez-vous ?**

Daniel Fontaine : La politique d'Action Sanitaire et Sociale de l'Assurance Maladie Marne est ambitieuse, les mesures d'accompagnement vers la contractualisation d'une complémentaire santé en témoignent. À notre niveau, nous œuvrons pour les faire connaître, les promouvoir, assurer leur marketing en quelque sorte. Mais cela, sans oublier que ces mesures doivent concerner exclusivement les publics pour lesquels elles sont conçues, c'est pourquoi nous mettons en place différents types de contrôle sur la fiabilité des déclarations.

**PS : Les résultats sont-ils au rendez-vous ?**

DF : Que ce soit en terme de diffusion des droits de l'Aide pour une Complémentaire Santé vis-à-vis du public cible ou en terme d'utilisation effective, nous nous situons, comparativement aux autres organismes, dans la fourchette haute.

**PS : Êtes-vous satisfaits pour autant ?**

DF : En matière d'ACS, différentes études montrent que, malgré nos efforts d'accompagnement, près d'un tiers des bénéficiaires ne souscrivent pas. Même si ce chiffre s'amenuise au fil du temps, il reste trop élevé. Quant à la CMU Complémentaire, le non recours (variable selon les études) d'une fraction des bénéficiaires potentiels, les difficultés pointées d'accéder réellement aux soins et l'état sanitaire des populations précaires nous incitent à la modestie. Face aux difficultés économiques des familles, notre marge de manœuvre est souvent étroite mais cela n'altère pas notre motivation et c'est là l'essentiel.

**NOUVEAU**

## Protection sociale des ressortissants communautaires inactifs

La liberté de circulation ne signifie pas pour autant automaticité du droit de résidence. La loi n°290 du 5 mars 2007 dans son article 63 exclut du dispositif CMU de Base les ressortissants communautaires, séjournant en France, à la recherche d'un emploi.

Aussi, dès lors qu'un ressortissant communautaire inactif, résidant depuis plus de 3 mois en France, est dépourvu de ressources suffisantes et de couverture maladie, il doit être considéré comme en situation irrégulière et entrer dans le champ de l'Aide Médicale Etat, dans les conditions habituelles. Cette information récente de la Caisse Nationale engendrera des retours de dossiers instruits à tort en CMU de Base.

Nous invitons les services sociaux amenés à instruire des demandes de ce type à se conformer à ce qui est désormais prévu par les textes.

## Nouveau plafond CMU de base.

Le plafond annuel en vigueur au 01/10/2007 est de 8 644 € (imposable 2006).  
Il tient compte de l'augmentation habituelle liée à l'inflation, soit 1.70 % mais aussi de la réforme de la fiscalité qui se traduit par un second ajustement à caractère technique de 20 %.

## « La grippe c'est mieux quand on l'évite. Choisissez de vous faire vacciner. »

Chaque hiver, plus de 2 millions de français sont touchés par la grippe, et 2000 en décèdent encore.

L'Assurance Maladie Marne compte sur vous pour promouvoir la vaccination auprès de vos publics.

La campagne 2007 a débuté le 28 septembre et prendra fin le 31 décembre.

Le vaccin est gratuit pour les personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que pour les personnes souffrant de certaines maladies chroniques prises en charge à 100 % (diabète, pathologies cardiaques et respiratoires, ...)

Sans vous, cette campagne ne peut être menée à bien.

## La télé-expertise : simple, rapide et efficace

En Champagne Ardenne, l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie (URCAM) et l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH) soutiennent un outil d'aide à la décision original : la télé-expertise.

Accessible gratuitement à tous les travailleurs sociaux de la région, la télé-expertise permet de demander un conseil à distance auprès d'un professionnel expérimenté exerçant dans le département. Vous bénéficiez alors d'une réponse sous 24 à 48 heures, sur un site sécurisé.

### Cet outil simple et novateur permet :

- ▶ d'avoir l'avis d'un professionnel expérimenté de proximité;
- ▶ d'éviter les orientations inutiles et préparer le passage vers une autre structure spécialisée;
- ▶ de rompre l'isolement.

### Les thématiques concernées :

- ▶ Alcool : conduites à risques ou dépendances
- ▶ Tabac : aide à l'arrêt et soutien de la motivation
- ▶ Drogues illicites : suivi des traitements et orientations
- ▶ Hépatites : suivi des traitements et partenariat avec les hépatologues
- ▶ Sociale : orientation à bon escient vers les structures adaptées.

**Demandez votre identifiant mot de passe : [www.addica.org](http://www.addica.org) rubrique « Télé-expertise »**